

Inespérable !

Tout semble avoir été dit sur la COP21 et ses résultats, ses ambitions et ses limites ou les déceptions de ne pas avoir vraiment relevé les défis...

Et pourtant...

Ce qui est la conclusion majeure de la COP21 au regard de l'action publique a rarement été souligné : que les représentants de 195 « Etats » (recensés comme tels par l'ONU) soient parvenus à trouver, sans aucune contrainte autre que la conscience d'un intérêt commun de l'humanité, une série de compromis et de consensus aussi ambitieux que de viser à limiter un réchauffement bien en-deçà de 2°C d'ici 2100 et la neutralité carbone de chacun à l'échéance 2050, de réexaminer à la hausse tous les 5 ans leurs engagements, de définir des objectifs et des moyens différenciés selon les situations, est tout simplement **IN-ESPE-RABLE**.

Alors que leurs situations et leurs attentes sont tellement marqués par toute une série de diversités :

- entre pays vastes et peuplés et petits Etats de quelques dizaines de milliers d'habitants,
- entre pays insulaires menacés d'être recouverts par les mers et pays sans rivages maritimes,
- entre pays développés et pays pauvres,
- entre pays ayant à affronter des conditions climatiques différentes,
- entre pays exportateurs d'énergie et pays importateurs,
- entre pays grands émetteurs de CO2 et pays peu pollueurs,
- entre pays ayant des réseaux énergétiques interconnectés et pays qui se posent la question d'en construire,
- entre pays ayant des conditions favorables pour développer les énergies renouvelables et pays peu favorisés,
- entre pays ayant à conduire une forte transition énergétique et pays ayant peu misé sur les énergies polluantes,
- entre pays avec de grandes métropoles générant des besoins croissants de mobilité et ceux qui sont davantage sédentarisés,

ces diversités amenant des intérêts différents et même souvent opposés, ils ont réussi à combiner la prise en compte des situations et intérêts de chacun avec un intérêt commun à tous !

Cette conjugaison diversité-unité est exemplaire d'une nouvelle définition de l'intérêt général qui émerge aussi bien en Europe qu'au niveau mondial.

Au XXème siècle, traditionnellement, dans les pays européens, l'intérêt général se définissait, se construisait et était mis en œuvre dans le cadre de chaque Etat-nation, de manière plus ou moins centralisée et décentralisée selon les histoires, traditions et institutions nationales. Aujourd'hui se développent des dynamiques multi-niveaux et multi-acteurs, aussi bien dans le cadre de chaque Etat-nation, que dans le long processus d'émergence de l'Union européenne, et, de plus en plus fréquemment, au niveau mondial. La COP21 marque sans doute une étape décisive dans ce processus.

Pierre Bauby, 31 décembre 2015